Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_106_B-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-106 – 19 mai 2026

FONCTION PUBLIQUE
Personnel titulaire et stagiaires de la fonction Publique

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
(de la délibération 26-098 à 26-115)
27 (de la délibération 26-116 à la délibération 26-128)
Pouvoirs : 3
(de la délibération 26-098 à 26-115)
2 (de la délibération 26-116 à 26-128)
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Audrey GROSHENY - Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Julie FAUDET (de la délibération 26-116 à 26-128) - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Karl TCHAKOUMEGNI - Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Elena ESTIER-PAILLET - Julie FAUDET (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL
Pouvoirs : Elena ESTIER-PAILLET à Laëtitia HAMON –Julie FAUDET à Michèle MOTEL (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL à Anne GADBY
Secrétaire de séance : Elouan RACINEUX

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le treize mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tableau des effectifs - Mise à jour au 19 mai 2026

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Depuis la délibération n° 25-292 en date du 2 décembre 2025, le tableau des effectifs a évolué de la manière suivante :

1) Concernant les vacances de postes :

- ✓ Un agent a été recruté au sein de la Direction Communication Evènementielle.
- ✓ Sur les 3 postes vacants à temps non complet au sein du services animation jeunesse 2 sont désormais pourvus (cadre d'emplois des adjoints d'animation).
- ✓ Concernant les 2 postes vacants au service des espaces verts, un agent a été recruté par contrat et sera mis en stage au 1er juillet 2026.
- ✓ Une candidate a été retenue sur un poste au secrétariat de la Direction des Services Techniques. Elle sera, dans un premier temps, recrutée sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe puis nommée sur le grade de rédacteur au 1er aout 2026 (Inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur dans le cadre d'une réussite à concours).

2) Les deux agents faisant fonction d'ATSEM au sein du service des Affaires Scolaires dans la filière technique ont été nommés au 1er avril 2026 suite à réussite à concours. Il convient de supprimer les deux postes occupés antérieurement (adjoint technique et adjoint technique principal de 2ème classe).

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_106_B-DE

3) Dans le cadre du recrutement sur le poste de Directeur des Services Techniques, une candidature interne a été retenue. Il convient dans ces conditions de supprimer le poste d'ingénieur principal occupé précédemment. Il convient, par ailleurs, de déclarer vacant un poste de technicien afin de remplacer l'agent retenu.

4) Le contrat du responsable du service voirie ne sera pas renouvelé. Il convient dans ses conditions de procéder à une déclaration de vacance afin de lancer une procédure de recrutement.

Ces changements nécessitent la mise à jour du tableau des emplois conformément aux annexes de la présente délibération.

Concernant les procédures de recrutement, il est à noter qu'à défaut de candidat titulaire, un agent contractuel de droit public pourra être retenu.

Par ailleurs, en cas de candidature titulaire, le jury pourra recruter dans tous les grades du cadre d'emplois concerné.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu Le code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets – Achats publics, réunie le 11 Mai 2026,

Etant entendu l'exposé de Michèle MOTEL,

Il est proposé :

1°) D'acter le tableau des effectifs tel que joint en annexe à la présente délibération.

2°) De procéder aux modifications suivantes dans le cadre des deux réussites à concours :

Grade d'origine	N° de poste	Durée hebdomadaire	Grade de nomination	Date de nomination	Echelle de rémunération
Adjoint technique	31415	31,75	ATSEM principal de 2ème classe	01/04/2026	IB 368 / IM 367 IB 486 / IM 425
Adjoint technique Pr. 2 cl	31433	32,00	ATSEM principal de 2ème classe	01/04/2026	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN 35 ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,

Elouan RACINEUX

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_106_B-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_106_B-DE

